

CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE LETTRE SUIVIE ELECTRONIQUE (LSE by OPT-NC)

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Spécifiques de Vente ont pour objet de définir les modalités de souscription, de fourniture et de facturation du service LETTRE SUIVIE ELECTRONIQUE (LSE by OPT-NC) proposé par l'OPT-NC sous sa marque, via une solution technique fournie par un prestataire tiers.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES SERVICES

2.1 L'OPT-NC met à disposition du client, via son espace en ligne <https://monespace.opt.nc>, une solution permettant :

- l'envoi de LSE par voie électronique,
- l'horodatage qualifié,
- la transmission sécurisée des documents,
- la notification au destinataire,
- la mise à disposition des preuves de dépôt, de réception, de refus ou de non-réclamation,
- l'archivage des preuves selon les durées légales.

Les fonctionnalités exactes sont décrites dans les CGU en ligne.

2.2 Les éléments techniques d'envoi et de distribution générés par le service, constituent un commencement de preuve pouvant être produit dans le cadre d'un litige. L'OPT-NC ne garantit pas l'équivalence juridique d'une LSE by OPT-NC avec une lettre recommandée postale ou électronique (LRE).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCES ET DE SOUSCRIPTION

3.1 Le service est accessible 24h/24, 7j/7, sauf :

- maintenance programmée,
- incidents techniques indépendants de l'OPT-NC.

3.2 L'accès au service sans engagement, consistant en un paiement unitaire effectué à chaque envoi, donne lieu à la conclusion d'un contrat distinct pour chaque opération réalisée.

La validation de l'envoi par l'utilisateur, matérialisée notamment par un mécanisme d'acceptation active (case à cocher) et par la confirmation de la commande, vaut consentement exprès et non équivoque à la fourniture du service.

Cette validation emporte acceptation pleine, entière et sans réserve des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ainsi que des Conditions Spécifiques de Vente (CSV), applicables à l'OPT-NC et chez son partenaire tiers (AR24), en vigueur à la date de l'opération.

Les données de connexion, d'acceptation active et de transaction enregistrées par l'OPT-NC constituent la preuve de l'acceptation desdites conditions et de la conclusion du contrat.

3.3 Le service est ouvert aux professionnels ainsi qu'aux particuliers.

3.4 Conformément aux dispositions applicables en matière de contrats conclus à distance, l'utilisateur est informé que le service de LETTRE SUIVIE ELECTRONIQUE est exécuté immédiatement après validation de la commande.

En validant l'envoi et en demandant l'exécution immédiate du service avant l'expiration du délai légal de rétractation, l'utilisateur reconnaît expressément renoncer à son droit de rétractation dès lors que le service a été pleinement exécuté.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- utiliser le service conformément à sa finalité légale,
- garantir l'exactitude des informations transmises,
- respecter la réglementation applicable,
- ne pas utiliser le service à des fins frauduleuses, illicites ou abusives.

À compter du chargement des contacts et de la validation de ses envois, tous les frais sont supportés par le client, sauf si l'erreur trouve son origine dans un fait directement imputable à l'OPT-NC.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'OPT-NC

Lorsque le contact renseigné par le client est valide, l'OPT-NC s'engage à remettre le courriel au destinataire du client et à déclencher le service de suivi de cet envoi. Le service LSE by OPT-NC repose sur des transmissions électroniques dépendantes de réseaux tiers.

L'OPT-NC ne saurait être tenu responsable de la consultation effective du message par le destinataire, d'une adresse électronique erronée, d'un filtrage ou blocage par des systèmes tiers.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES

6.1 Les services sont facturés :

- selon les tarifs en vigueur,
- sur la base des consommations réelles (nombre d'envois),
- selon le taux de TGC en vigueur.

Les frais liés à l'utilisation de la solution technique sont intégrés dans les tarifs OPT-NC.

6.2 Le tarif est fixé par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie publié au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie.

6.3 Le paiement s'effectue comptant, au moment de l'envoi.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

L'OPT-NC est tenu à une obligation de moyens dans la fourniture du service.

La responsabilité de l'OPT-NC ne saurait être engagée en cas :

- d'indisponibilité liée aux réseaux de communication,
- d'erreur imputable au client,
- d'utilisation non conforme du service,
- de force majeure.

ARTICLE 8 : CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Le service d'Envoi Recommandée Électronique est fourni conformément au règlement (UE) n°910/2014 dit "eIDAS", aux textes nationaux et locaux applicables en Nouvelle-Calédonie, aux règles relatives à la preuve électronique. L'OPT-NC s'appuie sur une solution technique fournie par un prestataire tiers qualifié (AR24) au sens du règlement eIDAS.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions sont soumises au droit applicable en Nouvelle-Calédonie. Tout litige relève de la compétence des juridictions compétentes.